

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Etranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la
Bourse.LES BONNS CONSEILS
D'UN ENNEMI

L'affaire Schnœbele s'arrangera très probablement par une demi-satisfaction que le gouvernement allemand ne croira pas utile de nous refuser, et dont nous croyons qu'il serait impolitique de ne pas paraître nous contenter.

M. de Bismarck a voulu refaire le coup de 1870 ; mais, cette fois-ci, il a manqué. Le sang-froid de la population et de la presse a déjoué le calcul du chancelier, qui avait espéré sans doute voir se renouveler, à Paris, les scènes dont Madrid a été le théâtre, il y a deux ans.

Il a été déçu dans cette espérance. Il n'y a eu, sur les boulevards de Paris, aucune manifestation. Personne n'a crié : « A Berlin ! », comme après la prétendue insulte faite à M. Benedetti. On n'a pas lapidé l'hôtel de l'ambassade allemande, ni défilé le drapeau de l'Empire, comme à Madrid, après l'incident des Carolines. Le chancelier ne peut donc pas prétendre qu'à un malentendu, à un léger tort de ses agents (c'est ainsi qu'il aurait caractérisé l'affaire de Pagny), nous avons répondu par un sanglant outrage et par une provocation. Il reste avec tous les torts de son côté, et, malgré tout le désir qu'il peut en avoir secrètement, il lui est encore impossible de nous déclarer la guerre, cette fois-ci.

D'ailleurs, qu'on en soit bien convaincu, si M. de Bismarck veut réellement nous faire la guerre, il ne veut pas nous la déclarer. Il a toujours manœuvré, et il manœuvrera toujours pour nous forcer à prendre cette initiative, afin de pouvoir exercer sur l'opinion publique, en Allemagne, une action qui serait bien difficile, si le chancelier ne se donnait pas l'apparence d'avoir été provoqué par nous.

On peut donc être à peu près certain qu'à moins d'incidents nouveaux venant tout à coup se greffer sur le premier, l'affaire de Pagny-sur-Moselle n'aura pas de suite.

Elle n'aura pas de suite, mais elle aura un ou plusieurs pendants, car si le ministre prussien, pour les motifs que nous avons fait connaître plus haut, ne veut pas prendre franchement, devant l'Europe, la responsabilité de commencer la guerre, il n'en éprouve pas moins une grande hâte de la voir s'engager. Il a pour cela deux motifs : le premier, c'est qu'il redoute la puissance de la nouvelle organisation que le général Boulanger propose et que le parlement va voter sans doute ; le second c'est qu'il est bien difficile de

lancer un pays dans une grande guerre au lendemain d'un changement de régime. Le deuil officiel, d'abord, en l'honneur du souverain décedé, les réjouissances également officielles, ensuite, en l'honneur du nouveau monarque, exigent un laps de temps assez long, et pendant tout ce temps-là on ne peut commencer aucune entreprise. Si l'affaire est engagée c'est tout autre chose. On continue malgré le deuil qui peut survenir et, pour les réjouissances, on attend la fin de la guerre.

Les fêtes du couronnement se confondent avec celles du triomphe si l'on est vainqueur ; et si l'on est battu elles servent de consolation.

Or l'âge et l'état de santé de l'empereur Guillaume permettent de supposer que le vieux souverain, toujours somnolent, peut s'endormir, à l'improviste, de son dernier sommeil et M. de Bismarck, qui lui, ne s'endort pas, voudrait, lorsque cet événement attendu se produira, que les deux pays fussent déjà aux prises. De là sa hâte, de là les efforts qu'il a faits et qu'il fera encore pour précipiter le dénouement.

Persuadé que la France est aujourd'hui inférieure à l'Allemagne au triple point de vue de la rapidité de mobilisation, du nombre des combattants exercés et de l'armement de l'infanterie, l'homme d'Etat allemand n'est pas moins certain que chaque jour qui s'écoule rapproche notre pays de l'époque où il sera dans des conditions d'égalité ou d'équivalence complète avec son adversaire.

M. de Bismarck a donc autant d'intérêt à brusquer les choses que nous en avons, nous, à temporiser. Et notre intérêt, c'est l'intérêt de l'Europe entière qui veut la paix ; car le jour où, de l'autre côté des Vosges, on saura que la France est aussi forte que l'Allemagne, on cessera de vouloir se faire déclarer la guerre par les Français.

Eviter de tomber dans les pièges que l'on nous tendra encore, sans aucun doute, et pousser activement la transformation de nos fusils, ainsi que notre réorganisation militaire, voilà les conseils pratiques que nous devons tirer de l'affaire Schnœbele, et que nous donne involontairement notre ennemi par sa provocation maladroite.

ERNEST VAUQUELIN.

L'ARMÉE FRANÇAISE

Jugée par un Officier russe

Un des officiers les plus distingués de l'état-major russe, écrivain militaire des plus estimés, le colonel Puszyski, qui a suivi l'an dernier les grandes manœuvres du 12^e corps d'armée en France, vient de publier dans le *Wojenny Sbornik* un rapport sur l'armée française.

Voici les conclusions de cette étude, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt :

Si l'on juge par ce qui se passe dans le 12^e corps de l'armée tout entière, on peut dire que l'armée française possède un recrutement d'hommes remarquables.

Les hommes sont bien instruits dans le détail, sont habitués à supporter les fatigues, marchent d'une façon remarquable, avec ardeur et entrain.

La cavalerie a de bons chevaux, monte bien, est bien équipée pour le combat à pied et à cheval, et se distingue par une grande souplesse dans les manœuvres.

D'une façon générale (ainsi conclut le colonel), on doit reconnaître que l'armée française, avec sa force extraordinaire, sa discipline, l'état de ses hommes, de son instruction élémentaire, abondamment munie de tout le matériel qui lui est nécessaire, représente une puissance très imposante, malgré les fautes systématiques de l'instruction de campagne, le défaut d'unité des hautes autorités administratives et le manque d'un chef supérieur réel. Sous la conduite d'un général bien doué, l'armée française sera une ennemie redoutable ; ses voisins se sont vraisemblablement convaincus de cela, et ils ne comptent peut-être plus sur des succès aussi faciles que ceux qu'ils ont remportés pendant la dernière guerre.

Voilà des appréciations qui pourront donner confiance à ceux qui ne seraient pas encore convaincus de notre force.

LETTRE DE PARIS

Paris, 27 avril.

Voilà huit jours que M. Schnœbele a été arrêté ou, pour mieux dire, enlevé sur la frontière française, et non seulement il n'est pas encore rendu à la liberté, mais on ne parle même pas de le relâcher. La chancellerie allemande semble prendre à tâche de mettre notre patience à l'épreuve, soit qu'elle compte sur la surexcitation que ces lenteurs calculées pourraient provoquer chez une nation aussi impressionnable que la nation française.

Si telle est, en effet, l'arrière pensée de M. de Bismarck, je crois pouvoir répondre que ses espérances sont vaines. Certes, l'émotion est vive dans toute la France ; mais rien ne nous fera départir du calme et du sang-froid que nous nous sommes imposés. Le peuple français est sincèrement attaché à la paix ; il veut la conserver, et ne se livrera à aucune manifestation qui serait de nature à fournir au gouvernement de Berlin le prétexte d'une rupture peut-être secrètement désirée. Mais si on le force à accepter la guerre, il s'y résoudra avec une énergie virile, et il la soutiendra avec cette vaillance que donne la conscience de son droit et la certitude de combattre pour l'existence même de la patrie.

Le langage de la presse française, très ferme, mais exempt de fanatisme et de chauvinisme, a, du reste, produit en Europe une excellente impression dont on trouve la trace dans les journaux autrichiens, italiens et même anglais. Je ne parle pas des journaux russes, qui tous sont extrêmement sympathiques à la France et s'accrochent à flétrir l'odieuse querelle de Pagny. En présence d'une provocation aussi évidente, d'un attentat aussi brutal au droit des gens, il semble que la vieille Europe se réveille, sorte de son trop long engourdissement et s'apprête à avoir supporté jusqu'ici la cy-

nique tyrannie que la Prusse fait peser sur elle depuis dix-sept ans.

C'est hier que M. Herbet, notre ambassadeur à Berlin, a entretenu pour la première fois le comte Herbert de Bismarck de l'affaire Schnœbele ; des dépêches reçues par le ministre des affaires étrangères il résulte que cette première entrevue n'a produit aucun résultat. Le gouvernement allemand prétend n'avoir pas encore reçu le dossier de l'enquête faite par le parquet de Metz ; il feint l'ignorance, affirme que le mandat d'amener a été lancé à son insu par la cour de Leipzig... Piètres défaits, qui ne réussissent pas à masquer soit l'impossibilité où se trouve la chancellerie de Berlin de justifier l'ingérence conduite de ses agents, soit un désir de traîner les choses en longueur pour pouvoir se préparer à toutes les éventualités.

Si M. de Bismarck s'imagine que par ses temporisations il nous amènera à lui déclarer la guerre, il se trompe lourdement. Cette question, je puis vous l'affirmer, a été soulevée et définitivement tranchée dans le conseil des ministres, qui s'est tenu hier matin. Non, la France ne prendra, en aucun cas, l'initiative d'une déclaration de guerre ; elle ne fournira pas bénévolement à son ennemie l'occasion de réclamer de ses alliés l'exécution de leurs promesses éventuelles. Il est notoire, en effet, que l'Autriche et l'Italie ne sont tenues de venir au secours de l'Allemagne que dans le cas où celle-ci serait attaquée. Si l'Allemagne prend l'initiative de l'agression, les deux puissances auxquelles elle s'est liée récemment doivent rester neutres.

Mais parce que nous sommes bien décidés à ne pas tomber dans le piège où l'empire a si naïvement donné en 1870, il ne s'ensuit pas que la République française renonce à exiger les réparations auxquelles elle a un droit incontestable. Le conseil des ministres a naturellement examiné l'hypothèse d'un refus, par l'Allemagne, de toute satisfaction à la France. En ce cas, un appel serait adressé à l'Europe, érigée en juge du différend ; en même temps des mesures seraient immédiatement prises contre tous les Allemands résidant en France qui sont soupçonnés d'espionnage et sur le compte desquels le service de la sûreté a depuis longtemps recueilli des notes que l'on a eu le tort de ne pas transmettre plus tôt au parquet.

Plusieurs membres du cabinet seraient, je le sais, très partisans d'une proposition d'arbitrage, mais c'est une éventualité sur laquelle le conseil des ministres n'a pas encore délibéré. Le choix de l'arbitre soulèverait certainement d'assez grandes difficultés ; le nom du roi des Belges a été prononcé, il est vrai ; mais les sentiments germanophiles de Léopold II sont trop connus pour que ce souverain ne soit pas récusé par la République française. Pour des raisons analogues, l'Allemagne n'accepterait probablement pas l'empereur de Russie, et ce n'est évidemment point parmi les alliés de M. de Bismarck qu'on pourrait aller chercher le juge suprême de ce différend international.

Quoi qu'il en soit, il convient d'attendre et surtout de se tenir prêt à toutes les éventualités. Cela regarde le général Boulanger et, sans vouloir entrer ici dans des détails qu'il ne convient pas de livrer à la publicité, je puis

vous affirmer qu'en ne s'endort pas au ministère de la guerre.

L'essentiel, c'est que nous gardions tout notre sang-froid, que nous ne céditions ni aux excitations intérieures, ni aux provocations extérieures. Sur ce point, je crois — ainsi que je le disais en commençant — que l'on peut être rassuré. L'opinion publique, loin de s'affoler, applaudit à toutes les mesures propres à calmer les esprits. C'est ainsi que l'on a unanimement approuvé l'ajournement des représentations de *Lohengrin* que M. Charles Lamoureux avait organisées à grands frais à l'Eden Théâtre. L'exécution du chef-d'œuvre de Wagner semblait devoir, en effet, soulever des protestations qui, en d'autres temps, eussent été sans conséquence, mais dont l'Allemagne, dans les circonstances actuelles, n'eût pas manqué d'exploiter, contre nous, l'inévitable retentissement.

Ne fournissons aucun prétexte à M. de Bismarck : Voilà le mot d'ordre auquel tout Français doit obéir. M. Charles Lamoureux l'a compris, et il n'a pas hésité à sacrifier à l'intérêt de la patrie ses très grands intérêts personnels. C'est là un acte de bon citoyen dont il convient de le féliciter hautement.

Maurice RENAUD.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE »
Par Fil télégraphique spécial
CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 avril.

M. Flourens n'a pas reçu de nouvelle visite du chargé d'affaires allemand.

M. Herbet a télégraphié qu'il serait reçu aujourd'hui à quatre heures par M. Herbet de Bismarck, et qu'il lui serait donné communication du dossier de l'enquête du parquet de Metz relatif à l'incident de Pagny.

M. Dauphin a demandé à ses collègues de lui faire connaître, en prévision de la reprise des travaux de la commission du budget, les économies qu'ils ont réalisées dans leurs budgets.

M. Berthelot est rentré à Paris dans la soirée.

MM. Granet et Millaud reviendront samedi et assisteront au prochain conseil.

L'Enlèvement de M. Schnœbele

La Détente

Berlin, 28 avril.

L'empereur a eu une longue conférence avec le prince Bismarck.

Il y aura ce soir une grande soirée au palais.

Dans tous les cercles politiques, on dit que l'empereur se fait rendre compte de l'incident Schnœbele et veut intervenir personnellement dès qu'il pourra prononcer en pleine connaissance de cause.

Une personne de la cour disait qu'on était décidé à en finir avec ce fâcheux incident.

On constate une grande détente de l'opinion allemande, qui n'était pas éclairée sur nos sentiments ; elle est en grande partie à l'attitude des

gouvernements européens qui ont modifié les intentions gouvernementales.

Il est certain que M. Schnœbele sera relâché dans quelques jours. On croit que la note de Bismarck présentera cette solution comme une preuve de la générosité de l'Allemagne, et que la chancellerie ne cherche plus qu'à sauver l'amour-propre national.

M. Herbet et le Comte de Bismarck
Paris, 28 avril.

M. Herbet de Bismarck s'est rendu hier, un peu avant six heures du soir, à l'ambassade de France où il a eu avec M. Herbet un entretien qui n'a pas eu un caractère décisif. Le résultat de cet entretien a fait l'objet d'un télégramme qui est arrivé cette nuit, vers trois heures, au ministère des affaires étrangères, et en prévision duquel les membres du cabinet avaient été convoqués, hier, à sept heures du soir, pour ce matin, neuf heures, à l'Élysée.

Dans les conférences que M. Herbet avait eues lundi et mardi avec le comte Herbet, avaient été amorcées les négociations diplomatiques, mais les conclusions du parquet de Metz n'ont pu être opposées à celles de Nancy qu'hier seulement et c'est alors qu'un échange de vues a pu effectivement avoir lieu entre les deux diplomates.

Paris, 28 avril.

Il résulte d'un télégramme de M. Herbet que M. de Bismarck lui a communiqué les principales pièces de l'enquête de Metz.

Le secrétaire d'Etat, se référant à l'enquête persiste à contester le fait de la violation du territoire français.

Il semble, du reste, que l'enquête allemande se rapporte moins à l'incident du 20 avril qu'aux griefs articulés contre le commissaire de Pagny.

M. de Bismarck incline cependant à reconnaître que l'arrestation de M. Schnœbele a été opérée dans des conditions irrégulières et que les lettres adressées par Gutsch à M. Schnœbele constitueraient pour ainsi dire un sauf-conduit. Il n'est pas douteux que la convention intervenue entre la France et l'Allemagne dans le courant de mai 1877 justifie entièrement la confiance avec laquelle le commissaire de Pagny se rendit dans la journée du 20 au rendez-vous de Gutsch.

Cette convention, qui porte les signatures du maréchal de Mac-Mahon et de l'empereur Guillaume comprend en effet certaines dispositions d'après lesquelles la conservation des bornes et autres signes déterminant la frontière franco-allemande est confiée à la vigilance des autorités locales, dont les commissaires de police sont les auxiliaires naturels ; en conséquence, la chancellerie allemande, se référant à la convention de 1877, et, tenant compte des conditions dans lesquelles M. Schnœbele a été mis en arrestation, serait disposée à remettre le commissaire de Pagny en liberté dès que l'authenticité des lettres de Gutsch aura été contrôlée.

M. de Bismarck doit communiquer cette après-midi à M. Herbet les pièces complémentaires de l'enquête allemande.

Il est probable que l'élargissement de M. Schnœbele sera un fait accompli dans un délai assez rapproché.

Contradiction allemande

Berlin, 28 avril.

Une communication officieuse adressée aux journaux berlinois constate que les deux agents qui ont opéré l'ar-

Poulleton de LA TRIBUNE du 29 Avril 1887

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

CINQUIÈME PARTIE

I

Pendant qu'il coupait au plus court, par les allées étroites de son potager, Deneulin songeait à sa fortune, compromise, à ce denier de Montsou, ce million qu'il avait réalisé en rêvant de le déculper, et qui courait aujourd'hui de si grands risques. C'était une suite ininterrompue de mauvaises chances, des réparations énormes et imprévues, des conditions d'exploitation ruineuses, puis le désastre de cette crise industrielle, juste à l'heure où les bénéfices commençaient. Si la grève éclatait chez lui, il était par terre. Il poussa une petite porte : les bâtiments de la fosse se devinaient, dans la nuit noire, à un redoublement d'ombre, étoilé de quelques lanternes.

Jean-Bart n'avait pas l'importance du

Voreux, mais l'installation rajournée en faisait une jolie fosse, selon le mot des ingénieurs. On ne s'était pas contenté d'élargir le puits d'un mètre cinquante et de le creuser jusqu'à sept cent huit mètres de profondeur, on l'avait équipé à neuf, machine neuve, cages neuves, tout un matériel neuf, établi d'après les derniers perfectionnements de la science ; et même une recherche d'élégance se retrouvait jusque dans les constructions, un hangar de criblage à lambrequin découpé, un beffroi orné d'une horloge, une salle de recette et une chambre de machine, ardoisées en chevet de chapelle renaissance, que la cheminée surmontait d'une spirale de mosaïque, faite de briques noires et de briques rouges. La pompe était placée sur l'autre puits de la concession, à la vieille fosse Gaston-Marie, uniquement réservée pour l'épuisement. Jean-Bart, à droite et à gauche de l'extraction, n'avait que deux geyots, celui d'un ventilateur à vapeur et celui des échelles.

Le matin, des trois heures, Chaval était arrivé le premier, débouchant les camarades, les convainquant qu'il fallait imiter ceux de Montsou et demander une augmentation de cinq centimes par berline. Bientôt, les quatre cents ouvriers du fond avaient débordé de la baraque dans la salle de recette, au milieu d'un tumulte de gestes et de cris. Ceux qui voulaient travailler tenaient leur lampe, pieds nus, la pelle ou la rivelaine sous le bras ; tandis que les autres, encore en sabots, le paletot sur les épaules à cause du grand froid, barraient le puits ; et les porions s'étaient enroulés à vouloir mettre de

l'ordre, à les supplier d'être raisonnables, de ne pas empêcher de descendre ceux qui en avaient la bonne volonté.

Mais Chaval s'emporta. quand il aperçut Catherine en culotte et en veste, la tête serrée dans le béguin bleu. Il lui avait, en se levant, signifié brutalement de rester couchée. Elle, désespérée de cet arrêt du travail, l'avait suivi tout de même, car il ne lui donnait jamais d'argent, elle devait souvent payer pour elle et pour lui ; et qu'allait-elle devenir, si elle ne gagnait plus rien ? Une peur l'obsédait, la peur d'une maison publique de Marchiennes, où finissaient les herscheuses sans pain et gîte.

— Nom de Dieu ! cria Chaval, qu'est-ce que tu viens foutre ici ?

Elle bégaya qu'elle n'avait pas des rentes et qu'elle voulait travailler.

— Alors, tu te mets contre moi, gars !... Rentre tout de suite, ou je te raccompagne à coups de sabot dans le derrière !

Peureusement, elle recula, mais elle ne partit point, résolue à voir comment tourneraient les choses. Deneulin arrivait par l'escalier du criblage. Malgré la faible clarté des lanternes, d'un vir regard il embrassa la scène, cette cohue noyée d'ombre dont il connaissait chaque face, les haves, les chargeurs, les moulineurs, les herscheuses jusqu'aux galibots. Dans la nef neuve et encore propre, la besogne arrêtée attendait ; la machine, sous pression, avait de légers sifflements de vapeur, les cages demeuraient pendues aux câbles immobiles ; les berlines, abandonnées en

route encombraient les dalles de fonte. On venait de prendre à peine quatre-vingt lampes, les autres flambaient dans la lampisterie. Mais un mot de lui suffirait sans doute et toute la vie du travail recommencerait.

— Eh bien ! que se passe-t-il donc, mes enfants ? demanda-t-il à pleine voix. Qu'est-ce qui vous fâche ? Expliquez-moi ça, nous allons nous entendre.

D'ordinaire, il se montrait paternel pour ses hommes, tout en exigeant beaucoup de travail. Autoritaire, l'allure brusque, il tâchait d'abord de les conquérir par une bonhomie qui avait des éclats de clairon ; et il se faisait aimer surtout en lui l'homme de courage, sans cesse dans les tailles avec eux, le premier au danger, dès qu'un accident épouvantait la fosse. Deux fois, après des coups de grisou, on l'avait descendu, lié par une corde sous les aisselles, lorsque les plus braves reculaient.

— Voyons, reprit-il, nous n'allez pas me faire repentir d'avoir répondu de vous. Vous savez que j'ai refusé un poste de gendarmes... Parlez tranquillement, je vous écoute.

Tous se taisaient maintenant, gênés, s'écartant de lui ; et ce fut Chaval qui finit par dire :

— Voilà, monsieur Deneulin, nous ne pouvons continuer à travailler, il nous faut cinq centimes de plus par berline.

Il parut surpris.

— Comment ! cinq centimes ! A propos de quoi cette demande ? Moi, je ne me plains pas de vos boisages, je ne

veux pas vous imposer un nouveau tarif, comme la régie de Montsou.

— C'est possible, mais les camarades de Montsou sont tout de même dans le vrai. Ils repoussent le tarif et ils exigent une augmentation de cinq centimes, parce qu'il n'y a pas moyen de travailler proprement, avec les marchandages actuels... Nous voulons cinq centimes de plus, n'est-ce pas, vous autres ?

Des voix approuvèrent, le bruit reprenait, au milieu de gestes violents. Peu à peu, tous se rapprochaient en un cercle étroit.

Une flamme alluma les yeux de Deneulin, tandis que sa poigne d'homme amoureux des gouvernements forts se serrait, de peur de céder à la tentation d'en saisir un par la peau du cou. Il préféra discuter, parler raison.

— Vous voulez cinq centimes, et j'accorde que la besogne les vaut. Seulement, je ne puis pas vous les donner. Si je vous les donnais, je serais simplement ficlu... Comprenez donc qu'il faut que je vive, moi d'abord, pour que vous viviez. Et je suis à bout, la moindre augmentation du prix de revient me ferait faire la culbute... Il a deux ans, rappelez-vous, lors de la dernière grève, j'ai cédé, je le pourrais encore. Mais cette hausse de salaire n'en pas moins été ruineuse car voici deux années que je me débats... Aujourd'hui, j'aimerais mieux lâcher la bonique tout de suite, que de ne savoir, le mois prochain, où prendre de l'argent pour vous payer.

Chaval avait un mauvais rire, en face de ce maître qui leur contait si franchement ses affaires. Les autres bais-

saient le nez, têtus, incrédules, refusant de s'engager dans le crâne qu'un chef ne gagnât pas des millions sur ses ouvriers.

Alors, Deneulin insista. Il expliquait sa lutte contre Montsou, toujours aux aguets, prêts à le dévorer, s'il avait un soir la maladresse de se casser les reins. C'était une concurrence sauvage, qui le forçait aux économies, d'autant plus que la grande profondeur de Jean-Bart augmentait chez lui le prix de l'extraction, condition défavorable à peine compensée par la forte épaisseur des couches de houille. Jamais il n'aurait haussé les salaires, à la suite de la dernière grève, sans la nécessité où il s'était trouvé d'imiter Montsou, de peur de voir ses hommes le lâcher. Et il les menaçait du lendemain, quel beau résultat pour eux, s'ils l'obligeaient à vendre, de passer sous le joug terrible de la Régie ! Lui, ne trônait pas au loin, dans un tabernacle ignoré ; il n'était pas un de ces actionnaires qui paient des gendarmes pour tondre le mineur, et que celui-ci n'a jamais vus ; il était un patron, il risquait autre chose que son argent, il risquait son intelligence, sa santé, sa vie. L'arrêt du travail allait être ! mort, tout bonnement, car il n'avait pas de stock, et il fallait pourtant en expédier les commandes. D'autre part le capital de son outillage ne pouvait dormir. Comment tiendrait-il ses engins ? Comment payerait-il les taxes des sommes que lui avaient confiées ses amis ? Ce serait la faillite.

(A suivre.)

restation de M. Schnæbele étaient venus non point de Leipzig, mais de Berlin, et qu'ils avaient été choisis *ad hoc* parmi les limiers les plus sûrs de la police secrète prussienne.

Ces agents, dont l'arrivée à Metz était ignorée de tout le monde, même des autorités locales, avaient réussi à trouver du travail comme journaliers dans les vignobles de Novéant, à proximité de la frontière, et c'est là que, facilement, ils guettaient leur proie.

Cette version, qui est celle du bureau de la presse, éclaire d'un jour bien singulier l'affirmation de la diplomatie allemande, que le chancelier n'avait aucune connaissance du mandat d'arrestation lancé contre le commissaire français par la haute cour de Leipzig.

L'Ere des Difficultés

Paris, 18 avril.

Un journal du soir assure qu'à Berlin, on considère comme certain que M. Schnæbele sera relâché s'il est constaté qu'il y a eu guet-apens, mais que le cabinet de Berlin tout en protestant de son désir de ne pas tirer de conséquences extrêmes de cet incident, fera comprendre au gouvernement français que les faits reprochés M. Schnæbele rendent difficiles les relations entre les deux pays.

Paris, 28 avril.

Les informations les plus sérieuses sont d'accord pour annoncer une solution pour aujourd'hui ou demain.

Cette solution serait conforme à la justice, c'est-à-dire que M. Schnæbele serait mis en liberté; mais il se pourrait qu'après avoir surgi la question de l'agitation française en Alsace, que M. de Bismarck, profitant de la circonstance, voudrait voir vider à fond.

La Presse allemande

Berlin, 28 avril.

Les *Nouvelles politiques* sont d'avis que la question, non encore élucidée, de savoir si M. Schnæbele a passé sur le territoire allemand à la suite de l'invitation d'un fonctionnaire allemand a certainement son importance.

La feuille berlinoise ne peut que se ranger à l'opinion du correspondant parisien du *Times*, qui dit qu'une invitation de ce genre équivaut à un sauf-conduit et que, par conséquent, l'arrestation de M. Schnæbele ne saurait se justifier si réellement celui-ci a passé sur le territoire allemand à la suite d'une pareille invitation.

Le *Courrier de la Bourse* croit qu'il n'est pas impossible que M. Schnæbele soit remis en liberté à cause de sa qualité de commissaire de frontière, « malgré, dit-il, les preuves d'espionnage et de haute trahison qui existent contre lui ».

Les Journaux Anglais

Londres, 28 avril.

Le correspondant du *Times* à Berlin établit un rapprochement entre le différend franco-allemand actuel et le conflit hispano-allemand relatif aux Carolines. La question présente lui paraît moins compliquée, car elle se réduit à deux points :

1° M. Schnæbele a-t-il été arrêté sur le territoire allemand ?

2° A-t-il été arrêté par ruse ?

Le gouvernement allemand, dit le correspondant du *Times*, aura à s'expliquer sur ces deux questions s'il veut se laver du reproche de n'avoir pas agi conformément aux principes de la courtoisie et du droit international. Mais nous avons la promesse du prince de Bismarck que, si les réponses sur l'un et l'autre ou même sur un seul de ces points, viennent à confirmer les assertions françaises, le gouvernement allemand désavouera la conduite de ses agents.

Selon le même correspondant, M. de Bismarck est résolu à traiter la question, non pas au point de vue du droit strict, mais d'une manière large et généreuse, comme il convient à une grande nation. Le chancelier ausait un mardi un entretien avec l'empereur sur ce sujet. Le *Times* ajoute que l'incident peut être considéré comme clos, et qu'il sera probablement oublié dans quinze jours.

Le *Standard* espère que l'incident sera clos sous peu; il dit que ce résultat est dû surtout à la réserve et à la patience de la France, qui en tirera surtout avantage devant l'opinion. Il conseille au gouvernement allemand

de relâcher M. Schnæbele le plus tôt possible, et au gouvernement français de retirer ce dernier d'un poste où, par des actes inconsidérés, il met en péril la paix de deux nations.

La Presse autrichienne

La presse étrangère continue à apprécier l'incident. Le *Fremdenblatt*, organe officieux du cabinet autrichien, s'exprime ainsi :

« Jusqu'à présent, on envisage tout l'incident avec calme. On le considère comme une question de droit qui, en la traitant objectivement, peut trouver une solution conforme au droit international. Cette opinion, partout dominante, est aussi celle qu'exprime la *Gazette nationale*, laquelle déclare que l'Allemagne n'approuvera rien qui ne soit conforme au droit international... »

« Pour le présent, tout ce qu'on peut souhaiter et ce à quoi on doit s'attacher avec fondement, c'est que la presse parisienne conserve son calme jusqu'à ce que l'incident soit éclairci, et surtout jusqu'à ce que les autorités de la frontière allemande aient étudié tous les détails importants au point de vue du droit international. S'il en est ainsi, les deux parties pourront, nous l'espérons, considérer la question comme résolue. »

La Presse française

Paris, 28 avril.

Le *Matin* dit : « Si pendant la journée d'hier on est resté un peu incertain et si l'on a pu craindre de prêter une signification un peu trop prématurément optimiste aux termes de la dépêche de Berlin reçue par l'Agence Havas, nos renseignements de la dernière heure semblent devoir justifier davantage la bonne impression que l'opinion publique a ressentie immédiatement des nouvelles contenues dans cette dépêche. Voici, en effet, les renseignements complémentaires que nous avons pu recueillir à minuit :

« M. Flourens a reçu dans la soirée trois nouvelles dépêches de Berlin qui lui communiqua immédiatement à M. Goblet. Nous ignorons les termes de ces dépêches, car M. Goblet, en annonçant leur arrivée, a déclaré qu'il ne pouvait pas encore les communiquer à la presse « parce qu'elles ne paraissent pas assez précises et que le gouvernement attendait dans la nuit » une dépêche complémentaire apportant « tant des éclaircissements ».

« M. Goblet ajouta que, dans ces conditions, le gouvernement ne ferait connaître qu'aujourd'hui le contenu desdites dépêches; mais, ce que nous pouvons dire, c'est que M. Goblet, sans le révéler encore, laisse voir qu'il s'agissait de bonnes nouvelles.

« D'autre part, comme les ministres devaient se réunir aussitôt que serait parvenue la réponse du cabinet de Berlin, et qu'ils sont convoqués pour ce matin à l'Élysée, il est permis de supposer que c'est la réponse du gouvernement allemand, réponse satisfaisante pour nous, qui est arrivée hier soir au ministère des affaires étrangères. Bref, sans être téméraire, on peut espérer que la journée d'aujourd'hui apportera la solution de Pagny et que cette solution sera celle que réclamait la dignité de la France.

Paris, 28 avril.

On lit dans le Figaro :

« Le gouvernement allemand reconnaît que les deux lettres de M. Gantsch, du moment qu'elles n'avaient pas d'autre objet que d'attirer M. Schnæbele sur le territoire allemand, constituent un acte déloyal qui entache d'illegalité l'arrestation de M. Schnæbele.

« Il reconnaît, d'autre part, que puisqu'il existe des présomptions que M. Schnæbele a été appréhendé en partie sur le territoire français, l'accusé (sic) doit bénéficier du doute élevé au sujet de son arrestation. Bref, M. Schnæbele va être mis en liberté. »

Les *Débats* publient une dépêche assurée, d'après une source certaine, que l'affaire Schnæbele a reçu hier une solution amiable et définitive.

Le *Voltaire* dit que le gouvernement allemand possède maintenant toutes les pièces de l'enquête; pour lui comme pour nous, le fait est indéniable et ses dénégations seraient déjà connues s'il pouvait exister le moindre doute; il ne lui reste plus qu'à reconnaître loyalement

ment que ses agents se sont trompés et remettre M. Schnæbele en liberté.

La *République française* déclare que la mise en liberté de M. Schnæbele s'impose; elle ne peut pas être refusée et elle ne le sera pas. Donc, pas d'énervement, ayons la patience et le sang-froid que donne le sentiment qu'on a pour soi, le droit et la justice. La *Paix* constate que l'horizon se dégage. Une solution ne saurait tarder. Elle exprime à ce sujet une satisfaction que les Chambres n'aient pas été convoquées, car elle estime que leur présence eût entravé les négociations.

Un précédent Italo-Suisse

Paris, 28 avril.

Un incident italien à rapprocher de l'incident français. Nous l'empruntons à une correspondance du *Vaterland* :

Trois bourgeois de Pantetres étaient en train de pêcher, jeudi soir, sur le lac de Lugano, non loin de la frontière, lorsqu'ils furent violemment interpellés par un officier de douaniers italiens.

L'officier leur cria que la pêche est interdite en Italie à cette époque de l'année, et leur intime l'ordre de plier bagage. Les pêcheurs lui répondirent — ce qui était vrai — qu'ils ne sont pas sur territoire italien (Fontetres est le point où la frontière italo-suisse touche le lac de Lugano, et les pêcheurs étaient au delà et non en deçà de la borne).

Mais l'officier ne veut pas se rendre à l'évidence. Sur-le-champ il ordonne l'arrestation des soi-disant coupables, et trois douaniers, le sabre au côté, se mettent en devoir d'exécuter l'ordre.

Mal leur en prend. Comme ils s'élançaient dans la barque, à ce moment, tout près du bord, les pêcheurs les empoignent au collet et en un clin d'œil les précipitent à l'eau, eux et leurs sabres.

Quant à l'officier, ils le terrassent, le déshabillent et l'amènent prisonnier à la gendarmerie tessinoise.

Après qu'on eût dressé procès-verbal constatant que l'agression des douaniers italiens avait eu lieu bien dement sur le territoire suisse, l'officier fut relâché au milieu des huées de la population.

INFORMATIONS

LES OPPORTUNISTES EN TUNISIE

Tunis, 28 avril.

Jules Ferry est arrivé dans un wagon-salon mis à sa disposition par la Compagnie de Bone à Guelma.

De nombreuses personnes l'attendaient à la gare; parmi elles des sénateurs et députés présents à Tunis, plusieurs notabilités et des colons français.

Le bey a envoyé son fils au devant de Ferry et a mis ses voitures à sa disposition.

Jules Ferry est descendu chez Mohammed-Djelloul, ministre de la plume.

L'EXHUMATION DES RESTES DE ROSSINI

Paris, 28 avril.

L'exhumation des restes de Rossini, qui doivent être transportés à l'église de Santa-Croce de Florence, aura lieu aujourd'hui, samedi 30 avril, à dix heures du matin, au cimetière du Père-Lachaise.

Le marquis Torregiani, représentant spécial de l'Italie, représente la ville de Florence, et le député Vaccari, représente la ville de Pesaro.

HONTEUSE DÉCOUVERTE

Paris, 28 avril.

La police a découvert hier, rue Dalayrac, un repaire clandestin où se passaient des scènes semblables à celles qu'on racontait de la fameuse maison de l'avenue Montaigne dont on fit tant de tapage sous l'Empire.

Bon nombre de personnages du haut commerce et de la finance sont compromis.

LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

Paris, 28 avril.

Il est inexact que M. Dauphin ait l'intention d'abandonner son projet de loi sur la transformation de la contribution personnelle mobilière.

RETOUR DES MINISTRES

Paris, 28 avril.

M. Berthelot est rentré, ce matin, à onze heures, à Paris. Ses deux collègues sont incessamment attendus.

Tous les ministres pourront donc assister au conseil d'après-demain, à l'Élysée.

Indépendamment de la question Schnæbele, les ministres délibéreront sur la question budgétaire et sur les questions qui vont venir prochainement en discussion, à la rentrée du Parlement.

LES COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 28 avril.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Pour répondre à certaines allégations formulées par divers journaux, nous pouvons affirmer que, depuis 1872, les communications télégraphiques entre la France et la Russie sont assurées normalement par les câbles qui relient Calais au Danemark et le Danemark à la Russie.

Cette note répond au bruit lancé par certains journaux que les télégrammes de France à destination de la Russie auraient été, ces jours derniers, arrêtés au passage par l'administration allemande.

Arrestation d'un Espion prussien

Bonifacio, 28 avril.

Le commandant de la garnison de notre ville a fait arrêter un individu qui prenait des croquis et des notes sur les fortifications de la Corse.

Il a déclaré qu'il était officier de dragons prussiens.

On a trouvé sur lui un passeport délivré en Allemagne, dans les premiers jours d'avril, pour la Suisse, l'Italie et la France.

On instruit son affaire.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE L'ISÈRE

Paris, 28 avril.

Nous avons annoncé que le 22 mai, aura lieu dans l'Isère une élection législative, pour remplacer M. Buyat, décédé.

Le candidat choisi par les comités radicaux du département est M. Edgar Monteil, conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine, qui a été candidat radical dans le département de l'Isère, aux élections d'octobre 1885.

Voici la lettre que M. Edgar Monteil adresse aux habitants du quartier du Petit-Montrouge, qu'il représente au conseil municipal de Paris :

Citoyens électeurs, mes amis, Sollicité de défendre la politique républicaine radicale dans le département de l'Isère, je déclare le renouvellement de mon double mandat de conseiller municipal de Paris et de conseiller général de la Seine.

Je prends cette résolution le cœur plein de regrets, mais sachant que vous me trouverez un successeur qui, comme moi, tiendra haut le drapeau de la République et que vous rendrez à leur obscurité les électeurs qui s'effaçaient d'un masque pour essayer de tromper vos suffrages.

Ne croyez pas que je vous quitte. Paris est la ville des villes, la capitale, et on lui appartient toujours. Je n'oublierai jamais que j'ai géré ses importantes affaires pendant sept années en y mettant tout mon zèle et toutes mes forces, et que je les ai gérées grâce à vous, qui êtes mes amis et dont je reste l'ami dévoué. J'abandonne mon mandat, mais non mes électeurs; je ne prononce pas d'adieu.

Edgar MONTEIL.

La réélection de M. E. Monteil était certaine. Sa retraite est donc un sacrifice qu'il fait à la cause de la République et de progrès dans l'Isère, où les comités l'ont désigné comme candidat et où, nous l'espérons, la démocratie radicale remportera la victoire sur son nom.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

CHEMIN DE FER STRATÉGIQUE EN RUSSIE

Varsovie, 28 avril.

Les travaux du chemin de fer stratégique de Chelm-Brest sont poursuivis avec la plus grande activité. Ils seront terminés vers le 15 mai; on avait d'abord fixé pour leur achèvement la date du 30 juin.

RÉCLAMATION DES ÉTATS-UNIS

Madrid, 28 avril.

Un télégramme de Tanger reçu à Madrid annonce que le ministre d'Amérique réclame une indemnité de 1.000 piastres du juge marocain qui a fait bâtonner dans les rues de Tanger un citoyen américain.

RETOUR DU GÉNÉRAL GÉNÉ

Rome, 28 avril.

Une dépêche de Massanah annonce que le général Gené s'est embarqué hier pour rentrer en Italie.

CRISE MINISTÉRIELLE EN SERBIE

Belgrade, 28 avril.

La crise ministérielle continue. Le roi a fait appeler hier M. Nicolaïewitch et M. Miloslovitch, avec lesquels il s'est longuement entretenu.

LE NOUVEAU MINISTRE ALLEMAND A MADRID

Madrid, 28 avril.

M. Stumm, ancien premier secrétaire à l'ambassade allemande à Paris, sera probablement nommé ministre à Madrid en remplacement de M. de Solms, qui va à Rome.

LES IRLANDAIS EN AMÉRIQUE

Londres, 28 avril.

On assure que tous les bureaux de douane du Royaume-Uni ont reçu l'ordre d'exercer la plus grande surveillance sur les navires provenant de Chine et de l'Extrême-Orient, car on craint que des engins explosifs n'aient été embarqués à leur bord par les Irlandais de San-Francisco.

NAUFRAGE D'UN STEAMER

Grahamston, 28 avril.

Le steamer *Finland*, de la Compagnie Line C, allant à l'île Maurice, a fait naufrage près de Kossie. L'équipage et les passagers sont sauvés.

LA GUERRE AUX SOCIALISTES

Londres, 28 avril.

Treize socialistes, accusés d'avoir causé dernièrement une émeute à Hyde-Park, ont comparu hier devant le tribunal de police. Trois ont été condamnés à six mois de travaux forcés, d'autres à diverses peines légères, un a été acquitté.

LA MISSION DU PRINCE DOLGOROUKI

Londres, 28 avril.

Suivant une dépêche de Saint-Petersbourg adressée au *Times*, le gouvernement russe aurait déjà obtenu de bons résultats de la mission du prince Dolgorouki, lequel est chargé de conclure une entente avec la Perse au sujet des affaires de l'Asie centrale.

VISÉES COLONIALES DE L'ITALIE

Rome, 28 avril.

Le gouvernement allemand avait accueilli avec une certaine froideur les demandes de l'Italie, au sujet de compensations sur la côte africaine de la Méditerranée, au cas où certaines éventualités se produiraient.

RÉSOLUTION EN FAVEUR DU « HOME-RULE »

New-York, 28 avril.

La Chambre des communes de Canada a voté une résolution en faveur du *home-rule* irlandais.

En Alsace-Lorraine

Mulhouse, 28 avril.

Le tribunal correctionnel de Mulhouse vient de condamner à quinze jours de prison et à 100 fr. d'amende un collègue de Balgès de dix-sept ans qui, étant venu se promener à Saint-Louis et ayant rencontré un gendarme allemand, a crié : Vive la France !

Colmar, 28 avril.

L'autorité allemande vient d'expulser M. Weyand, propriétaire à Lagrange.

Metz, 28 avril.

On a demandé à la *Gazette de Lorraine* (officielle) si les personnes de nationalité française qui habitent l'Alsace-Lorraine et y payent la cote personnelle, tout en passant une partie de l'année en France, ont besoin d'un permis de séjour en rentrant en Alsace-Lorraine après une absence plus ou moins prolongée. La *Gazette de Lorraine* croit savoir que tout sujet français, s'il ne réside pas en Alsace-Lorraine d'une façon permanente, sans interruption aucune, est tenu de se conformer à l'arrêté ministériel du 25 mars dernier s'il ne veut pas s'exposer à des déboires.

Strasbourg, 28 avril.

Le comte de Waldersee, quartier-maître général de l'armée allemande, visite depuis quelques jours la frontière franco-allemande. Il est accompagné dans ce voyage d'inspection par le général de Hindenburg, commandant du 15^e corps d'armée.

Les deux généraux ont visité Fénétrange dans la journée du 25 avril.

Metz, 28 avril.

A Metz, la situation est épouvantable pour les annexés : la ville est envahie par une

nuée d'agents de la police secrète de Berlin qui font du zèle et entassent rapports sur rapports.

« La situation est-elle, disait un Messin, négociant fort honorable, que lorsque nous nous rencontrons, nous autres indigènes, nous n'osons pas nous parler à haute voix; nous craignons toujours qu'un policier allemand ne fasse un rapport contre nous, basé sur un mot qu'il aura mal compris. »

Et les suites du rapport sont ou la prison ou l'expulsion. En un mot, la terreur règne à Metz; la situation rend tout mouvement impossible.

Strasbourg, 26 avril, 10 h. soir.

La situation en Alsace et à Strasbourg est encore pire qu'à Metz. C'est le règne de la terreur qui y pèse sur tout le monde, à tel point que, par crainte des policiers allemands, les Strasbourgeois ont dû renoncer à l'habitude, qui leur était bien chère, de se réunir à la petite parlotte, de quatre à sept heures du soir, à la brasserie.

C'est là que les Strasbourgeois se rencontraient, causaient de leurs petites affaires; ils y tenaient d'autant plus, depuis l'annexion, que c'était à ce moment, qu'ils s'entretenaient de leurs souvenirs et de leurs espérances. Tout cela est fini; chacun resté chez soi, de peur de la police allemande.

On affirme, de divers côtés, que les Allemands renforcent, en ce moment, leur seconde ligne. De grandes masses de troupes se concentrent dans le grand-duché de Bade, entre la Suisse et la forêt noire. Massées dans cette partie du grand-duché de Bade, qui est fort peu visitée, elles se trouveraient à portée pour remplacer et pour renforcer les troupes en garnison en Alsace-Lorraine.

LA RÉVOLUTION BULGARE

Sofia, 28 avril.

Kiamzim-Bey, adjoint au commissaire turc à Sofia, Riza-Bey, a été appelé à Constantinople pour rendre compte au sultan de la situation en Bulgarie. On dit encore qu'il soumettra à la Porte la nouvelle proposition de la régence consistant à convoquer prochainement le Sobranie, qui serait consulté sur l'établissement d'un gouvernement provisoire. A Sofia, on espère que la Porte se chargerait, de faire reconnaître ce gouvernement par les puissances; mais, comme on peut être sûr d'avance du refus de la Russie, la proposition n'a aucune chance d'être accueillie par le sultan.

Sofia, 28 avril.

La police prétend que l'attentat de dynamite qui a eu lieu devant la maison du major Popoff est l'œuvre des zankovistes. Quatre anciens officiers ont été arrêtés, et d'autres arrestations vont avoir lieu. Est-on en présence d'un véritable complot ou d'une manœuvre de la police ? Il est très difficile de savoir la vérité.

Voir nos dernières Dépêches

A LA 3^e PAGE

L'ITALIE ET L'EXPOSITION

Le *Diritto* soutient que l'Italie devrait participer officiellement à l'Exposition universelle de 1889, et s'exprime à ce sujet en ces termes :

N'est-il pas vrai que la maison de Savoie doit une bonne partie de sa fortune méritée aux principes proclamés par la Révolution française et au nom desquels ont été mis les trônes des Bourbons, du pape et d'autres princes italiens de triste mémoire ? Pourquoi donc l'Italie devait-elle envisager avec horreur l'anniversaire d'une date si mémorable dans l'histoire du monde ?

L'Italie doit agir conformément à ses intérêts commerciaux et politiques, et non sur le patron de telle ou telle autre puissance qui pourrait avoir grand intérêt à lui faire un faux pas. Or, ce serait un faux pas que le refus de prendre part à l'Exposition de Paris. En politique, en effet, ce que l'on semble être vaut plus que ce que l'on est. Or, du moment que l'Italie a pris part à toutes les autres Expositions universelles tenues en France, lorsque nos forces industrielles étaient encore bien réduites, le refus de participer à la prochaine Exposition n'accroîtrait-il pas les graves appréhensions qui ont surgi récemment ? C'est déplorable, mais c'est un fait, que nos voisins d'outre-mer du mont Cenis sont vivement préoccupés du renouvellement de notre alliance avec les puissances centrales.

Nouveaux Naufrages de la « Méduse »

Le transatlantique la *Normandie* est entré au Havre avec quatorze marins naufragés qu'il avait rencontrés samedi en mer dans deux embarcations en détresse. Ces marins, formant l'équipage du trois-mâts norvégien *Rickan*, qui avait sombré le

Feuilleton de LA TRIBUNE du 29 AVRIL 1887

78

COMTESSE SARAH

PAR

GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

XVI

Pierre et la comtesse firent deux pas pour fuir, mais ils s'arrêtèrent épouvantés. Le comte venait de paraître sur le seuil. Il y eut une pause terrible. Chacun des acteurs de cette dangereuse scène restait à sa place, n'osant ni remuer ni parler. Merlot, à demi égaré par Frossard, et tout étourdi de sa chute, reprenait avec peine ses esprits. Pierre et Sarah, moroses et livides, attendaient. Blanche écartant les rameneurs verts, sortit dans la serre, au milieu de l'obscurité, en entendant parler son oncle, dont la voix sonnait nettement, décelant chez cet homme, si maître de lui, une agitation formidable.

ble. Le comte avait fermé la porte et mis la clef dans sa poche, puis, traversant la serre, il gagna la porte du salon qu'il ouvrit avec la clef retirée par lui de l'autre côté quelques instants avant :

—

16 avril. Ils étaient restés sept jours dans les canots, où ils avaient enduré les plus grandes souffrances. Quand on les a rencontrés, ils étaient épuisés, et ils avaient passé plusieurs heures à attendre le bateau qui les emporterait. Ils n'avaient pas aperçu leurs signaux de détresse.

LE CRIME DE VERNASON

Le parquet s'est enfin décidé à faire transporter à la Morgue le corps du mutilé trouvé noyé près de l'île de Jariot.

Les magistrats finissent par où ils auraient dû commencer.

Le bon sens, plus élémentaire commandait cette formalité qui aurait peut-être permis, il y a longtemps, d'être fixé sur l'identité de cet individu.

Le parquet a cru devoir tenir caché, à la faculté, le corps de cet homme; il s'est décidé hier seulement à le faire transporter à la Morgue.

Un de nos confrères donne aujourd'hui le signalement assez exact du mutilé; nous le reproduisons dans l'intérêt d'une découverte que la justice n'a pas pu faire encore.

Age de 35 à 40 ans. Taille, 1 mètre 68. Cheveux bruns, moustache châtain-roux, yeux bleus. Signe particulier: les deux oreilles de chaque pied recourbés et couverts par le pouce.

Mise: chemise blanche, à laquelle il manquait le poignet droit et la moitié de la manche gauche. Initiale R... Chemise de couleur bleue, sans marque, déchirée.

Une flanelle blanche, initiales R. G., un caleçon couleur cachou à raies blanches; chaussettes blanches, initiales V. M...

Chausses de bottines à élastiques. Ces bottines portaient, inscrites sur les tirans, la marque de la maison où elles ont été achetées: A la Renommée, place de la République, Lyon.

Enfin, les boutons de Pantalon ont la marque de différents tailleurs de Lyon et de Roanne.

Voici ces noms: sur la plupart, des boutons, Wagnier et Fréche, Lyon, et sur deux autres: Laigle, Roanne.

Co-pantalon à racé décoloré au genou droit; on y constate un raccommodage et quelques gouttes de bougie.

La boucle de la ceinture est aux initiales R. et C., ce qui signifie Renaud et Chausser, fournisseurs pour tailleurs, rue Coquillière, à Paris.

La veste et le gilet sont en drap foncé; celui de la veste est une chevrotte de fabrication anglaise, pointillée de jaune et de vert.

Une foule énorme de curieux n'a cessé, depuis hier, de visiter la salle d'exposition de la Morgue. M. Wagnier et Fréche, tailleurs, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, ont reconnu le pantalon pour avoir été acheté dans leurs magasins. La directrice du magasin de chaussures à la Renommée a également reconnu les souliers du noyé pour être sortis de ce magasin.

LYON ET LE RHONE

Comité de l'Alliance des Républicains socialistes et Indépendants du III^e arrondissement.

Le comité convoque tous ses membres et ses adhérents à une réunion privée qui aura lieu le samedi 30 courant à 8 h. précises du soir chez le citoyen Côté, café de la Jeune France, rue Montebello, 2.

Ordre du jour:

Organisation complémentaire. Urgence. Nota. — Les groupes de Montchat, la Monnaie, le Grand-Trou, Monplaisir, La Villette, le Sacré-Cœur, ainsi que tous les porteurs de listes de souscriptions sont spécialement invités à y assister.

Le Comité.

Décision ministérielle. — Le ministre de la guerre vient de décider que les élèves de deuxième année des Ecoles polytechnique et Saint-Cyr seraient, en cas de mobilisation, immédiatement nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée active. Le dixième de ces nominations sera affecté au corps de la marine.

Corps de santé militaire. — Par décision ministérielle du 25 avril 1887, M. Paul (Louis-Antoine), médecin principal de 2^e et chef des salles milit. de l'hospice mixte d'Aix, a été désigné pour l'hôpital milit. des Colinettes, à Lyon.

Service des hôpitaux militaires. — Par décision ministérielle du 25 avril 1887, M. Magès, off. d'administration principal à l'hôp. militaire de Lille, a été désigné pour prendre la gestion de l'hôp. milit. de la Charité, à Lyon.

Mutations militaires. — M. Valentin, lieutenant-colonel au 86^e de ligne, vient d'être envoyé, sur sa demande, au 101^e de ligne, à Toulon.

M. Romanac, capitaine au 86^e régiment d'infanterie, passe au 100^e régiment de même arme, en remplacement de M. Frechet, retraité.

Troupes consignées. — Sur un télégramme du ministre de la guerre envoyé hier au gouverneur militaire de Lyon, un essai de préparatifs de départ a été fait hier. Les troupes ont été consignées.

Le 16^e, qui faisait son tir, et le 38^e ont été équipés et approvisionnés, les hommes habillés comme si le départ devait s'effectuer; puis, vers cinq heures, la consigne du quartier a été levée.

Ce n'était qu'un essai.

Pétition d'intérêt public. — L'honorable M. Fouilloux, conseiller général ayant présenté au préfet une pétition d'intérêt local des habitants de Vaise, de St-Cyr et de St-Rambert, ce fonctionnaire lui a adressé la réponse suivante:

Lyon, le 28 avril 1887.

Monsieur le conseiller général.

Vous avez bien voulu me demander à quel point de l'instruction en est une pétition d'habitants de Vaise, de St-Cyr et de St-Rambert, tendant à obtenir la suppression d'un angle saillant qui forme sur un certain point le chemin de grande communication, n° 2.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette pétition a été communiquée au service vicinal le 14 avril courant. L'amélioration qu'elle concerne exige une opération sur le terrain, aussitôt après l'affaire sera instruite avec proposition de la soumettre au Conseil municipal de Lyon, la rectification demandée devant avoir lieu sur le territoire de cette commune, dont la pacification à la dépense sera demandée.

Agrez, monsieur le conseiller général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Rhône,

Signé: CAMBON.

Conseil municipal. — Le vœu déposé par le citoyen Coumes, au sujet de la concession de terrain à perpétuité dans le cimetière de Loyasse, où repose le citoyen Favier, a été voté, comme nous l'avons dit hier, par 28 voix contre 16.

Nous félicitons les membres du conseil municipal qui, par ce vote, se sont souvenus

des immenses services que Favier avait rendus à la démocratie lyonnaise; nous les félicitons surtout d'avoir reconnu que des hommes de la trempe de Favier sont rares aujourd'hui, et qu'il était de toute justice que les Lyonnais, qui ont le culte des morts, puissent aller toujours saluer le coin de terre qu'occupe à Loyasse ce vaillant citoyen qui nous manque.

Nous regrettons de n'avoir pu reproduire complètement ni analyser au moins les superbes paroles prononcées à ce sujet par les citoyens Coumes et Combet; mais nous engageons les vingt-huit conseillers qui ont eu conscience de la gratitude républicaine à nous aider à compléter l'œuvre commencée. La Tribune a été la première à révéler ce souvenir trop longtemps endormi, elle a ouvert une souscription en faveur d'un monument à ériger à la mémoire de Favier, nos bureaux sont ouverts en permanence aux souscripteurs qui voudront avoir nous participer à l'érection d'une pierre tombale en harmonie avec le caractère du président du comité de la rue Grôlée, c'est-à-dire un monument simple, mais impérissable.

Faune des sciences de Lyon. — Excursion botanique de Tassin à Cironne par le vallon du Mercier, le dimanche 1^{er} mars 1887.

Le lieu de la réunion est à la gare Saint-Paul, à onze heures trente du matin.

Imprudence funeste. — Martignat, employé des pompes funèbres, malgré les règlements établis et malgré son inexpérience pour descendre d'un tramway en marche, a été hier, vers 10 heures du soir, victime de son imprudence, en voulant descendre d'une de ces voitures qui fait le service de la gare de la Monnaie au parc. Dans sa chute, cet employé s'est fort grièvement blessé aux reins. On a dû requérir une voiture de place pour le transporter à son domicile, avenue de Noailles, 65.

Vol de brasserie. — Sur la réquisition de M. Collet, propriétaire de la brasserie du Trésor, rue Stella, 6, les agents ont mis en état d'arrestation Basile Chamard, garçon d'hôtel, inculpé d'escroquerie au préjudice de M. Collet. Chamard avait essayé de voler sa consommation avec des pièces fausses dont il n'a pu justifier la provenance.

A propos de disparitions d'enfants. — Nous n'avons pas perdu de vue la disparition, il y a quelques jours, d'une jeune fille, disparition que plusieurs de nos confrères avaient qualifiée d'enlèvement, et nous avons eu raison, car cette enfant a été retrouvée.

Elle était partie du domicile paternel et s'était rendue chez des parents habitant une campagne isolée dans le département de Saône-et-Loire.

— Depuis quelques temps, il ne se passe pas un jour qu'on n'ait enregistré une nouvelle disparition d'enfant. Hier, M. Cambessède, chauffeur à l'usine à gaz de Perrache et demeurant 13, rue de la Mulatière, déclaré au commissariat que sa petite nièce, Louise-Augustine Pelletier, qu'il envoyait tous les jours chez les sœurs à Perrache, ne s'y est pas rendue le 26 de ce mois et qu'il ne sait depuis lors ce qu'elle est devenue.

La pauvre petite fillette est âgée de 10 ans, taille au-dessus de son âge, blonde, front vaste, yeux bleus, nez légèrement camard, visage ovale. Elle était vêtue d'un chapeau jonc marin garni de dentelles rouges et blanches, veste noire, jupe à fleurs détaillées, vert, tablier à manches, bas marrons à raies blanches, chaussettes de broderies. Elle portait un petit panier en osier marron. Cet enfant était une élève de l'orphelinat de Noyant (Haute-Marne).

Vol audacieux. — Pierre Lenoir, ancien marin, 7, rue Mare-Antoine-Petit et Alfred Ferlat, 15 ans, sans profession, 12, rue de Condé ont été arrêtés pour vol de plomb et zinc dans la fabrique de papiers peints de M. Fraiot, 6, rue des Etoiles. Ces deux garnements s'étaient introduits la veille dans cette fabrique ce où ils ont attendu la fermeture pour mettre à exécution leur méfait. Les agents les ont arrêtés hier à 9 heures du matin.

Mendicité par les enfants. — On ne poursuivra jamais assez rigoureusement les ignobles parents qui jettent sur la voie publique leurs enfants pour les livrer à l'école de mendicité et de débâche. Ce débordement devient dangereusement envahissant à Lyon. Hier encore les agents arrêtaient le nommé Clair C., terrassier, demeurant rue Mollière, 154, qui envoyait quotidiennement, la nuit, son fils âgé de 8 ans, mendier dans les établissements publics de la place Bellecour.

Arrêté relatif aux vagabonds condamnés sous la dénomination de Bohémiens. — Le Préfet du Rhône arrête:

Le stationnement sur la voie publique ou sur les terrains communaux des voitures et autres installations servant au logement des bohémiens et autres individus nomades sans profession avouée est interdit dans l'étendue du département du Rhône.

Les individus de cette catégorie qui ne justifieront pas de domicile et de moyens d'existence seront immédiatement arrêtés et déferés aux tribunaux comme vagabonds; leurs voitures et installations seront mises en fourrière jusqu'à la décision judiciaire à intervenir.

Des autorisations spéciales et temporaires pourront être accordées à ceux de ces individus qui exerceraient une industrie offensive.

Les autorisations ne pourront être délivrées que par nous sur la production de titres réguliers constatant la nationalité, le domicile antérieur, la profession et les antécédents du pétitionnaire.

Groupe scolaire du Grand-Trou. — Les organisateurs de la fête d'inauguration du groupe scolaire du Grand-Trou, ont l'honneur d'offrir les plus vifs remerciements à toutes les notabilités, à toutes les sociétés musicales, à tous ceux enfin qui ont bien voulu contribuer à l'éclatant succès de cette fête démocratique.

Pour la commission,

Le Président: GORON.

Le Secrétaire: DUFUR.

Le Secrétaire: BOISDEVESY.

Flagrant délit de vol. — Les gardiens de la paix ont arrêté hier, à neuf heures du matin un teneur, Charles Gué, âgé de 41 ans, sans domicile fixe, qui avait surpris de vol au préjudice de M. Perrau, cafetier, place du Pont.

Furia de boucher. — L'allure que les bouchers donnent à leurs chevaux nuit souvent à la cause de graves accidents. C'est ainsi que l'un d'eux, M. Joseph Mégard, rue Delandine, 35, en traversant le cours Gambetta, a renversé un pauvre vieillard de soixante-dix-huit ans, qui a été relevé sans blessures graves heureusement. Ajoutons que le nommé Boef, victime de l'accident, est atteint de surdité, raison de plus pour que l'allure des chevaux soit un peu plus modérée.

Chiens empoisonnés. — Depuis deux jours, le commissaire de police de Villeurbanne a reçu des plaintes nombreuses de propriétaires de la commune de Bron, dont les chiens ont été empoisonnés avec de la strychnine.

Une véritable hécatombe de ces pauvres animaux se renouvelle périodiquement dans notre ville, et la plupart de ces chiens sont

d'une très grande valeur; Nous ne saurions assez blâmer et la justice ne saurait punir assez sévèrement les auteurs de cette lâche action.

On nous assure que le commissaire de police est aujourd'hui sur la trace des coupables.

Rassemblement. — Un grand rassemblement s'est produit hier soir en face du bureau des Messageries du Dauphiné, place de la Bourse. Le fourgon de cette administration venait de terminer son chargement formant une véritable montagne de malles, caisses et colis de toutes sortes; tout à coup les cordes se rompirent et tout le chargement roula pile môle sur le sol, sans causer, fort heureusement, aucun accident de personnes. Mais les pertes matérielles sont assez considérables.

Hôpital général. — Un assez grave accident est arrivé hier à la gare de Pessigneux. Un employé du chemin de fer était occupé au nettoyage d'un wagon du haut duquel il tomba la tête la première sur les rails d'où on le releva tout étourdi. Après cette première chute il voulut remonter sur le wagon, mais au même moment un bloc de pierre se détacha d'une voiture voisine et lui fractura le bras droit. Cet employé, qui se nomme Moïse Berrier, a été conduit à l'hôpital général où il a été admis d'urgence.

Groupe rationaliste « Ni Dieu ni Prêtres ». Les adhérents sont convoqués pour le dimanche 30 avril à 8 heures du soir, chez Mme V^e Imbert, boulevard des Brotteaux, 69, angle du cours Lafayette.

Neuville. — Comité l'Union des Rationnels de Neuville. — Les délégués des communes du canton de Neuville-sur-Saône sont convoqués d'urgence par la commission d'initiative, dimanche 1^{er} mai à 2 heures de l'après-midi, salle Rozet à Neuville.

Ordre du jour. — Election au Conseil général. La date prochaine de l'élection qui est une véritable surprise fait un devoir à tous les délégués de répondre à l'appel de la commission.

Pour la commission:

LEBLANC, BERNE, MUNIER.

Caluire. — Les électeurs de la section St-Claire sont invités à une réunion publique qui aura lieu samedi 30 courant, à 7 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour:

Elections au Conseil général.

Lamure. — Incendie. — Le 25 avril un incendie s'est déclaré dans le domicile du sieur Joubert, cafetier à Lamure, le feu avait pris naissance dans une chambre, au deuxième étage, mais les secours ayant été promptement organisés, on a pu faire la part du feu et préserver les étages inférieurs.

Les causes du sinistre sont accidentelles; les pertes évaluées 4,000 fr. sont couvertes par la Compagnie la Paternelle.

BIBLIOGRAPHIE

Le Pain cher

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs qu'ils peuvent, dès aujourd'hui, se procurer dans les bureaux de la « Tribune », la brochure de la remarquable conférence: *Le pain cher*, faite le dimanche 11 avril aux cercles des *Droits de l'Homme* et des *Travailleurs*, par le citoyen Léon Donnat, conseiller municipal de Paris.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 28 avril, 10 heures du matin.

Ce matin, à 7 heures, il existait à la surface de l'Europe deux centres de chaud: le 1^{er} au N.-E. (Dantzick, Memel et Wilna, 10°), le 2^e sur l'Italie (Rome 15°); et le minimum de température était sur les îles Britanniques (Stornoway et Shields, 2°); partout en France la température était supérieure à 5°.

D'ailleurs, sur toute la France le baromètre est supérieur à 760 millimètres; et quoique de basses pressions abordent l'Europe par l'écou, occasionnent sur nos régions, où le baromètre descend lentement (765 millimètres), un vent assez fort, le temps y reste momentanément au beau.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 28 avril

On attend pour ce soir au plus tard la fin de l'affaire en litige et surtout une solution conforme aux règles jusqu'ici observées du droit des gens.

En bourse, on escompte les bonnes nouvelles, et les cours remontent avec un certain entrain.

Les esprits chagrins, et il y en a beaucoup, prétendent que, quel qu'on dise, il y a encore du tirage et que l'arrangement présent laissera la porte ouverte à de nouvelles inquiétudes.

Pour le moment, la spéculation ne voit que la liquidation prochaine et achète ou rachète en vue d'un enlèvement des cours. C'est possible; mais si les acheteurs triomphent, ils feront sagement de ne pas s'endormir sur leur victoire.

3 0/0, 80.20; Italien, 87.90.

Portugais, 56.50; Extérieure, 64.50.

BOULEVARD

3 0/0, 80.05. — Turc, 13.67. — Extérieure, 64.36. — Egypte, 383.12. — Banque, 507.50. — Priorité, » — Hongrois, 81.56. — Italien, 97.45. — Portugais, 56 » — Faible.

Dernières Dépêches

PAR FIL SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

Paris, 28 avril.

L'Incident Schnæbele

On croit que le procès de haute trahison aura lieu, même si M. Schnæbele était relâché.

Un autre accusé impliqué dans la même affaire aurait été emprisonné.

Berlin, 28 avril.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie une communication rédigée au ministère de la justice, à la demande du ministère des affaires étrangères. C'est l'historique de l'affaire Schnæbele.

En février 1877, Tobias Klein, agent commercial à Strasbourg et Martin Grebert, fabricant à Schiltgheim, soupçonnés de haute trahison, furent arrêtés. On trouva chez Klein des lettres établissant qu'il avait fourni au colonel français Vincent, chef du bureau des renseignements

de Paris, des détails très précis sur l'emplacement, la construction et l'armement des forts de Strasbourg et Mayence. Klein qui touchait 200 marks par mois pour ses services communiquait avec le colonel Vincent, par l'intermédiaire d'un nommé Hirschauer, agent de police à Paris, d'un nommé Fleuriel, alors agent de police spécial à Avricourt, d'un nommé Picart, à Nancy, et d'un nommé Keuzig, à Pont-à-Mousson.

On trouva au domicile de Klein de nombreuses lettres de M. Schnæbele, Klein ayant fait des aveux complets, le juge d'instruction chargea Gautsch de s'emparer de M. Schnæbele. Cet ordre a été exécuté le 20 avril sur le territoire allemand. M. Schnæbele, après avoir nié toute culpabilité et affirmé que son arrestation avait été opérée sur le territoire français, ne maintient plus cette dernière affirmation avec la même assurance et admet la possibilité d'une erreur de sa part. Il avoue avoir servi d'intermédiaire entre le colonel Vincent et Klein. Quant à Grebert, il est accusé d'avoir entretenu avec des fonctionnaires français de la frontière, notamment avec Fleuriel, commissaire de police à Avricourt, des relations analogues à celles que Klein entretenait avec M. Schnæbele.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MARSEILLE

Marseille, 28 avril.

Le Conseil a émis le vœu que les Chambres entrent dans la voie des réformes fiscales et fassent supporter les impôts aux détenteurs de la fortune publique et non aux pauvres. Il réclame des économies considérables, notamment sur le budget des cultes et les sinécures.

L'ANARCHIE BULGARE

Vienne, 28 avril.

La Russie continue à demander la retraite des régents.

On prétend que M. de Nelidoff a soumis à la Porte une nouvelle proposition: La Porte enverrait à Sofia un commissaire extraordinaire qui exercerait le pouvoir conjointement avec un nouveau ministre, en attendant l'élection du prince.

Sofia, 28 avril.

Les régents et ministres renoncent à la convocation du grand Sobranié. Il est question seulement d'une réunion du petit Sobranié au milieu du mois.

LES EXPULSIONS EN ALSACE

Thann, 28 avril.

Un arrêté d'expulsion vient d'être pris contre un enfant de 14 ans qui fait ses études au lycée de Belfort.

LA TRIPLE ALLIANCE

Londres, 28 avril.

On télégraphie de Constantinople que des avis officiels reçus de Berlin feraient supposer que le cabinet allemand aurait accueilli avec une certaine froideur les demandes de l'Italie au sujet des compensations que cette puissance recevrait sur les rives africaines de la Méditerranée dans le cas où certaines éventualités viendraient à se produire.

On remarquerait que la cordialité entre les cabinets italien, allemand, autrichien perdrait de sa vivacité. On en conclut que la triple alliance pourrait bien n'être pas aussi solide qu'on l'avait d'abord supposé.

LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

Berlin, 28 avril.

Une amélioration sensible s'est produite dans l'état du prince impérial à la suite d'une cure à Ems.

De plus grands ménagements lui sont cependant encore recommandés. En quittant Ems, le prince se rendra à Kissingen.

LES PRÉPARATIFS DE L'ALLEMAGNE

Mayence, 28 avril.

Depuis que les bruits de guerre ont recommencé, les autorités militaires redoublent d'activité dans les préparatifs de toutes sortes.

Des convois viennent tous les jours de Cologne et d'Essen.

Des quantités de fourgons transportent à la citadelle des munitions de guerre.

Cette grande citadelle n'est plus qu'un immense magasin de munitions pour l'infanterie et l'artillerie.

UN OFFICIER PRUSSIEN

Buda-Pesth, 28 avril.

Le parquet d'Agram a fait arrêter M. Arthur Vining, lieutenant-colonel prussien, pour escroquerie.

LA CARAVANE ALGÉRIENNE

Breux, 28 avril.

Le conseil général républicain d'Eure-et-Loire a émis un blâme motivé contre les excursionnistes, ministres et députés qui, dans les circonstances où les économies s'imposent au pays, occasionnent des dépenses dont l'utilité ne saurait être démontrée.

LA FOIRE DE LEIPZIG

Leipzig, 28 avril.

L'affaire Schnæbele fait sentir son influence déprimante sur la foire de Leipzig.

Déjà les affaires se trainaient assez péniblement lorsque est survenu le conflit entre la France et l'Allemagne.

Les acheteurs repartent pour leurs pays respectifs sans pousser plus

loin leurs emplettes et les vendeurs commencent eux-mêmes à emballer leurs marchandises.

LES MINISTRES EN ALGÉRIE

Philippeville, 28 avril.

Au moment où le paquebot la « Ville de Naples » levait l'ancre, MM. Granet et Millaud ont reçu une dépêche qui les a décidés à renoncer à revenir en France. Ils sont partis pour Bone et Tunis.

REJET DE CRÉDITS AU REICHSTAG

Berlin, 28 avril.

La commission du budget du Reichstag a rejeté, aujourd'hui, les crédits supplémentaires de cinquante millions, pour la construction de casernes et la transformation de l'artillerie.

LE TRIPLE ASSASSINAT DE LA RUE MONTAIGNE

M. Guillot qui semble avoir effectivement terminé son instruction, continue personnellement des recherches sur certains incidents qu'il avait réservés.

C'est ainsi, que hier soir, vers cinq heures, il se présentait chez un des chapeliers les plus élégants de la rue de la Paix, M. Gilot, et lui soumettait une coiffe de chapeau portant l'adresse de son magasin.

M. Gilot n'hésita pas à reconnaître que cette coiffe, à moins d'un vol inadmissible, avait appartenu à un chapeau de feutre sortant de ses ateliers et proposa à M. Guillot de consulter immédiatement ses livres pour voir à quelle date la coiffe avait été vendue.

M. le juge d'instruction répondit en disant que cette coiffe de chapeau avait été enlevée de celui qui portait Pranzini et tira de son portefeuille la photographie de l'inculpé qui lui montra à M. Gilot.

Il l'honorable commerçant ni les employés ne reconnurent Pranzini.

On se livra immédiatement à des recherches, et M. Gilot découvrit sur ses livres que le 8 mars, un individu était venu lui apporter des mesures pour faire faire un chapeau en l'honneur de la rue M. X. boulevard Sébastopol.

Le chapeau, qui était celui de Pranzini, fut en effet porté le lendemain à l'adresse indiquée.

M. le

SPECTACLES ET CONCERTS

du 29 avril 1887

Grand-Théâtre. — Rideau à 8 heures.

Patrie!

Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/2, rideau à 8 h. — La Station Chambardet, comédie en 3 actes. — La Poudre aux yeux, comédie en deux actes.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs spectacle concert.

Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures.

Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballandras. — Brasserie Ballard, cours Gambetta, 29. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol du pont de la Feuillée. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.

Panorama de Reischaffen. — Visible tous les jours.

Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

Bourse de Lyon

du 28 avril 1887

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS Comptant

ET ÉTRANGERS D' cours

3 0/0 Franc. n. 80 .. Hong. 4 0/0 81. ..

4 0/0 Franc. n. 80 .. Russe 5 0/0 77 c. ..

5 0/0 Franc. n. 80 .. Egypte 7 0/0. 385 25

6 0/0 Franc. n. 80 .. Crédit Lyonn. 545 ..

7 0/0 Franc. n. 80 .. Banque Ottom. 468 75

8 0/0 Franc. n. 80 .. B. L. R. P. Aut. 468 75

9 0/0 Franc. n. 80 .. Autriche-Hong. 473 12

10 0/0 Franc. n. 80 .. Nord-Espagne. 346 25

11 0/0 Franc. n. 80 .. Saragosse. 300 ..

12 0/0 Franc. n. 80 .. Can. Suez-T.P. 97 75

13 0/0 Franc. n. 80 .. Canal interoc. 407 50

14 0/0 Franc. n. 80 .. Soc. fonc. Lyon.

15 0/0 Franc. n. 80 .. D.C. Ottom. s.d.

OBLIGATIONS

Cours de jour

Ville de Lyon. 96 50

V. de Paris 65. 518 50

V. de Paris 69. 407 50

V. de Paris 71. 391 ..

V. de Paris 75. 514 25

V. de Paris 76. 513 50

Foncière 77. 375 50

Foncière 78. 454 25

Foncière 83. 379 ..

Foncière 85. 447 ..

Comm. 79. 473 75

Comm. 80.

R. et L. 400. 597 ..

P. L. M. 386 50

P. L. M. 379 ..

Midi nouv. 309 ..

Est alg. 3 0/0. 379 ..

Ch. du Rhône.

Dombes nouv. 377 ..

Canal int. 5. 346 ..

Mostag. Tiar. 382 50

Ouest-Alg. 4. 400 ..

Autrich. 4. 400 ..

Pampel. obl. sp. 335 ..

Suez.

Om. trav. Lyon 308 75

Transatlant. 5.

ACTIONS

Cours de jour

Lyon.

St-Etienne.

FONDERIES

T. Noire ex.

De l'Hor. nou.

Creusot.

Can. Suez-T.P.

H. P. Franc. C.

Ac. F. Firminy.

De la L.

D. Montbrun.

St-Etienne.

Rive-de-Gier.

BATEAUX

Bateaux-Océ.

DIVERSES

Comp. g. d. E.

Crest-Rouss.

Om. tram. Lyon 643 75

BOURSE DE PARIS

du 28 avril 1887

Précédente

VALEURS

COURS

COURS

3 1/2 Français nom.

3 1/2 Français ex.

3 1/2 Amortissable.

4 1/2 1/2 Franc. 1883.

97 5/8 5 % Italien.

64 3/4 Espagne 4 % ext.

81 2/8 Hongrois 4 %

55 7/8 Portugal 3 %

383 75 4 % Turc.

1355 50 Dette d'Egypte uni.

452 50 Banque de France.

545 .. Crédit Foncier.

508 75 Banq. d'Esc. Paris.

467 50 Crédit Lyonnais.

405 .. Banque Ottomane.

1257 50 Banq. Autrichienne.

473 75 Panama.

178 75 Paris-Lyon-Médit.

298 75 Autrichiens.

765 .. Lombard.

2010 .. Saragosse.

102 9/16 Méridion (C. Ital.).

Suez.

Consol. à Londres.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 27 AVRIL

NOMBRE

SORTES

Poids

36 Org.

26 Tr.

42 Gr.

18 Div.

1 Bob.

1 Lain.

2 Org.

1 Tr.

58 Gr.

1 Div.

62

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ÉTIENNE

BULLETIN DU 27 AVRIL

NOMBRE

SORTES

Poids

15 Org.

16 Tr.

11 Gr.

1 Div.

42

BALLETS PRISÉS

BULLETIN DU 27 AVRIL

NOMBRE

SORTES

Poids

3 Org.

3 Tr.

3 Gr.

3 Div.

6

Ouvrées, 20. — Grèges, 1. — Moulins, 1.

Décreusage, 24.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 20 AVRIL

NOMBRE

SORTES

Poids

2 Organsins.

2 Trames.

2 Grèges.

2 Ballots pesés.

2

TOTAL.

Dernier numéro placé : 39.

Total du 1^{er} au 14^{er} : 3524.

Opérations de décreusage : 2.

de tirage : 2.

Le Gérant : F. BLANC.

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

Association syndicale des Ouvriers Typographes

Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet, 9.

Etude de M^e Vincent CHAPUIS, avoué à Lyon, place de la République, 44.

VENTE VOLONTAIRE ENSUITE DE CONVERSION

Devant le Tribunal civil de Lyon

D'UN IMMEUBLE

Connu sous le nom de

ANCIEN HOTEL à NORD

SITUÉ A CHARBONNIÈRES (Rhône)

Sur le chemin conduisant à l'établissement thermal.

COMPRENANT : Bâtimens d'habitation et d'ex-

ploitation, Jardins d'agrément, Pavillons, Oran-

gerie, Salles d'ombrage, Ecuries et Remises et de

nombreux objets mobiliers,

Immeubles par destination servant autrefois à l'ex-

ploitation de l'hôtel.

Ledit immeuble appartenant aux demoiselles Marie-

Clémence-Vincent MORRUT et Marie-Clémentine-

Jeanne MORRUT, héritière de demoiselle Marguerite

GUILLET.

Adjudication au Samedi 7 mai 1887, à midi

Pour extrait : Signé : V. CHAPUIS.

Mise à prix : 35.000 francs

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e CHAPUIS,avoué poursuivant, à M^e FAUCONNET, avoué assistant, et àM^e FERRAZ, notaire à Lyon, rue Constantine, 13, et pour voir

le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon où

il est déposé.

Etude de M^e REVERDY, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-ville, 32, successeur de M^e RUCHON.

VENTE

Au Palais-de-Justice

de Lyon

Le Samedi 30 avril 1887

A MIDI

1^{re} Lot. — Grande maison

sur terrain des Hospices à

Lyon, rue Molière, 49, 51 et 53,

rue de Vauban, 10 et 12, et

rue Fénelon, 1.

Mise à prix : 20.000 fr.

Revenu brut : 15.780 fr.

2^e Lot. — Grande maison,

rue Delandine, 27.

Mise à prix : 50.000 fr.

Revenu brut : 5.280 fr.

3^e Lot. — Immeubles indus-

triels consistant en construc-

tion et vaste hangar, à

Lyon, rue de Bonnel, 67, sur

terrain des Hospices.

Mise à prix : 10.000 fr.

Revenu brut : 3.440 fr.

4^e Lot. — Carrière de pier-

res de granit à Oullins, lieu

de Revoyet.

Mise à prix : 10.000 fr.

E. REVERDY,

Avoué.

M^e CLAUDIA

Somme toute infaillible sur ma-

ladies, événements de la vie, de

Moyen de réussir en tout.

Cartes, lignes de la main et

magnétisme. — Prix modérés.

Discretion. Rue Centrale, 4,

au 3^e. Correspondance.

Grand format. Le numéro, 5 c.

DENTISTE

Jules BONNARIC

LYON, 6, rue Centrale

Cabinet de 9 heures à midi et

de 2 à 5 heures

Anesthésie par le protoxyde d'azote

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat

GRANDE-GRILLE. — Affections ty-

phiques, maladies des voies diges-

tives, engorgement du foie.

HOPITAL. — Affections des voies di-

gestives, pesanteur d'estomac, diges-

tion difficile.

CÉLESTINS. — Affections des reins,

de la vessie, gravelle, calculs urinaires,

goutte, diabète, albuminurie.

HAUTEVIE. — Comme Célestins.

EXIGER LE NOM

de la SOURCE sur la CAPSULE

DÉPÔT à LYON

16, Rue de la République

VENTE à prix réduits de toutes

les Eaux minérales de France et de

l'étranger.

PAIN CHER

CONFÉRENCE

Faites aux Cercles des « Droits de l'Homme » et des « Travailleurs » à Lyon

PAR M. LÉON DONNAT

CONSEILLER MUNICIPAL DE PARIS

PRIX : CINQ CENTIMES

En vente au profit des victimes du Puits-Châtelus

DANS LES BUREAUX DE LA « TRIBUNE »

LYON — 34, rue Tupin et rue Palais-Grillet, 9 — LYON

LE VÉRITABLE

SIROP DE BOCHET IODÉ DE BERTRAND AINÉ

Neutralise et élimine les virus qui corrompent le Sang.

Purifie les humeurs dont il chasse l'écoulement et

répond dans tout l'organisme la vigueur

et le bien-être.

GUÉRISON CERTAINE

des DARTRES, ECZÉMAS,

de toutes

LES

MALADIES DE LA PEAU

ET AFFECTIONS QUELLES ENGENDRENT

qui ont le sang débarrassé

et qui sont sujettes aux Bout-

ons, Rougeurs, Démange-

aisons, Pellicules, etc. s'adresser

à M. de Walsby et des souffrances en faisant

usage chaque année, au printemps et à l'automne

de ce fameux Sirop. 40 ANNÉES DE SUCCÈS

Consultés par milliers lettres de remerciements ont prouvé son efficacité.

Demi flacon, 2 fr. 50. — Flacon, 5 fr. — Litre, 10 fr. ; franco, 75 cent. en sus.

S'adresser à M^e Bertrand aîné, ELANTZER successeur, 21, place Bellecour, LYON et dans les Pharm.

Dépôt dans toutes les Pharmacies

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19

VENTE DES MEUBLES

Les Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis, de 4 heures à 5 heures

AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelcon-

ques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE.

TRAVAUX DE LUXE

ADMINISTRATIFS

COMMERCIAUX

ASSOCIATION SYNDICALE

Des Ouvriers typographes